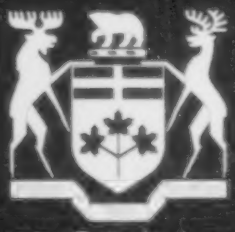

Ontario Municipal Board and Board Of Negotiation

Annual Report 2003-2004

How to contact the Boards:

Ontario Municipal Board
655 Bay Street
Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5
Tel (416) 326-6800
Toll Free 1-866-877-8820
Fax (416) 326-5370
www.omb.gov.on.ca

Board of Negotiation
655 Bay Street
Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5
Tel (416) 326-4700
Fax (416) 326-5370
www.bon.gov.on.ca

Copies of this annual report, as well as other Board publications, may be obtained from the Boards. For an electronic copy of this document, visit the Ontario Municipal Board Web site at www.omb.gov.on.ca or the Board of Negotiation Web site at www.bon.gov.on.ca.

Copies of this annual report may also be obtained through:

Publications Ontario Bookstore
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8
Tel (416) 326-5300

Out-of-town customers, except Ottawa, call **1-800-668-9938**.
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll free **1-800-268-8758**.

Telephone service for the hearing impaired is
available throughout Ontario, toll free at **1-800-268-7095**.

Order copies via the Internet at www.publications.gov.on.ca.

© Queen's printer for Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7089-3
ISSN 1703-2822

105-06162

To the Honourable Michael Bryant, Attorney General

Minister:

We have the pleasure of submitting, for the approval of the Legislature, the Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation 2003-2004 Annual Report.

Respectfully submitted,

Marie Hubbard
Chair
Ontario Municipal Board
Board of Negotiation

Ali Arlani
Chief Executive Officer
Assessment Review Board
Ontario Municipal Board
Board of Negotiation

February 2005

Contents

Chair's Message 5

Section I: Ontario Municipal Board

OMB Overview 6
Operations 2003-2004 7

Section II: Board of Negotiation

BON Overview 13
Operations 2003-2004 13

Section III: Combined 2003-2004 Financial Summary: OMB and BON

Financials 15

Chair's Message

I am proud to present this annual report as the Chair of the Ontario Municipal Board (OMB) and the Board of Negotiation (BON).

The importance that Ontarians place on their homes and communities cannot be measured. And as communities across Ontario continue to grow and change, disagreement about planning and development issues will always be present. For this reason, the role of the OMB, as an adjudicative tribunal that is completely independent of the local decision-making process, remains crucial.

The OMB provides a forum where the principles of fairness, timeliness, quality, consistency, and transparency are fundamental, and the provision of natural justice is the first and last order of business. The Board's Members and administrative staff continue to work together to ensure that all matters brought before the Board are processed efficiently and adjudicated with the highest levels of professionalism and skill.

The Boards' caseload has increased each year over the last two fiscal years, and we have taken necessary steps to absorb the higher levels of case processing and scheduling that have resulted.

In an effort to provide individuals with clear, easy-to-read information about the Board and the hearing process, the Board produced several information products including a new Guide to the Ontario Municipal Board and eight information pamphlets on topics such as mediation, motions and adjournments. The new products were distributed to municipalities and stakeholders across the province. All of the new materials are also available on the Board's Web site.

Planning and development issues are always highly scrutinized, and people don't always agree about how communities should grow. This reality makes the mandate and functions of the OMB and BON as important as ever. I am proud of how the Members and staff continue to embrace this responsibility daily.

Marie Hubbard

February 2005

I: OMB Overview

Purpose of the OMB

The Ontario Municipal Board (OMB) is an independent adjudicative tribunal established under statute by the Province of Ontario. The Board hears appeals and applications on a wide range of municipal and land-related matters including official plans, zoning by-laws, subdivision plans, consents and minor variances, land compensation, development charges, ward boundaries, and aggregate resources.

Along with other regulatory and adjudicative agencies, the OMB helps form the core of the administrative justice sector in Ontario. It has been demonstrated that agencies provide access to justice that is less expensive, less complex, and less formal than the courts.

Possessing specialized knowledge of relevant legislation and matters in their particular field, administrative agencies and their adjudicators, or Members, are integral components of Ontario's social and legal infrastructure.

History and Jurisdiction

The OMB is one of the province's longest-standing adjudicative tribunals. It was created in 1906 when it assumed the responsibilities previously carried out by the Office of the Provincial Municipal Auditor as well as assuming new responsibilities. Originally named the Ontario Railway and Municipal Board, the Board was created and responsible for overseeing the account keeping by municipalities and supervising the then-burgeoning rail transportation system between and within municipalities.

In 1932, it was renamed the Ontario Municipal Board. While its mandate has changed and greatly expanded over the years, many of the powers given to the OMB at the time of its creation have been retained, albeit with changing scopes of responsibility.

Legislative Changes

Pending the possible enactment of the Greenbelt Protection Act, 2004, any applications and appeals to permit urban uses on lands not within an urban settlement area in the Golden Horseshoe beginning December 16, 2003 were effectively prohibited as a result of the Minister's zoning order made under the Planning Act.

The Greenbelt Protection Act, 2004, if and when enacted, effectively freezes urban uses on lands that are not within urban settlement areas in the Golden Horseshoe for a one-year period to permit the government an opportunity to study future development in the Golden Horseshoe.

Changes to OMB Rules of Practice and Procedure

There was one change to the OMB's Rules of Practice and Procedure. Rules 66-72 (Mediation) were amended effective September 15, 2003.

The Rules can be found on the Board's Web site at www.omb.gov.on.ca, on Quicklaw, or can be obtained through the Board's Public Information Office.

II: Operations 2003-2004

File Intake

During the 2003-2004 fiscal year, there was a slight increase in the number of appeals and applications received by the Board, as shown in Table 1. Contributing to this increase were the Ottawa Official Plan (with over 80 appeals) and the Toronto Official Plan (with over 180 appeals).

Table 1: OMB File Types Received

File Types Received (Appeals and Applications)	2001 – 2002	2002 – 2003	2003 – 2004
Minor Variances	549	653	636
Consents	323	360	311
Zoning By-laws	273	293	276
Official Plans	194	223	478
Zoning Refusal or Inaction	166	192	183
Plans of Subdivision	143	93	83
Municipal Structure (incl. site plans)	87	139	133
Development Charges	49	7	28
Land Compensation	27	14	12
Capital Expenditures	24	14	12
Joint Board	0	1	5
TOTAL	**1,835**	**2,012**	**2,176**

Caseload Distribution

Historically, the majority of the OMB's caseload has originated from the City of Toronto and the regions of Durham, Halton, Peel and York. The 2003-2004 fiscal year saw the continuation of this trend with 25 per cent of the Board's caseload coming from the City of Toronto alone, as was also the case in 2002-2003. Generally, this trend can be traced to the higher volume of planning applications considered in the province's larger urban centres. The provincial distribution of appeals and applications received during the 2003-2004 fiscal year is as follows:

Figure 1: OMB Caseload Distribution for 2003-2004

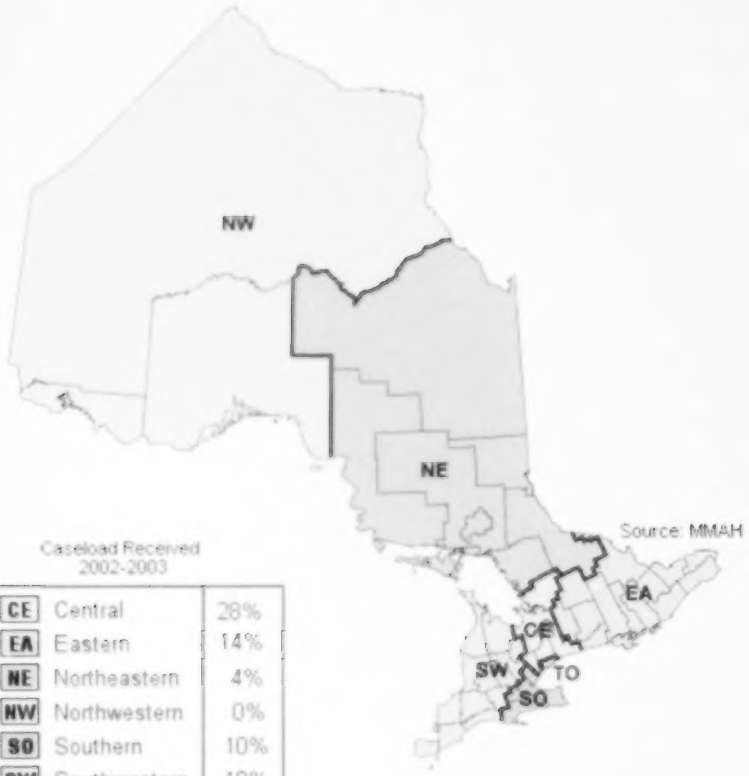

Caseload Received 2002-2003

CE	Central	28%
EA	Eastern	14%
NE	Northeastern	4%
NW	Northwestern	0%
SO	Southern	10%
SW	Southwestern	19%
TO	Toronto	25%
	Total	100%

Source: OMB

Case Processing

The OMB continued its efforts to reduce the time from receipt of an appeal to its resolution. Planners and planning assistants worked with parties to thoroughly review each case and identify parties, establish issues and case complexity, and promote awareness of various legislated deadlines and OMB practices and procedures.

The Board continued identifying potential cases for mediation and/or the use of a pre-hearing as a mechanism to assist the parties in moving a matter forward to resolution.

For the OMB's operational purposes, the province is divided into two: "East" and "West" regions. A team of planners and planning assistants is assigned to each region. The two teams are responsible for cases within their assigned region. This structure provides the OMB's clients with a consistent point of contact at the OMB. Assigning caseload responsibility along regional lines also allows managers and staff to build

regional expertise, follow what is occurring at the local level, and anticipate which matters may ultimately be brought before the OMB for adjudication.

The public is accessing the Board to a greater degree than in previous years. This has led to an increase in staff time required to manage the caseload outside of the hearing room, especially with respect to the number of requests for information about Board processes and procedures.

Hearing Activity

The OMB scheduled 2,302 hearings during the 2003-2004 fiscal year. This represents a 10 per cent increase in the number of scheduled hearings over the previous fiscal year. Of the 2,302 cases scheduled to be heard, 1,674 resulted in hearings, just slightly higher than in the previous fiscal year.

The OMB is conscious of the costs incurred by individuals in pursuing matters before it, and administrative staff and Members take care to confirm that all hearing events are necessary and efficiently scheduled. The OMB streams cases before it appropriately and provides access to alternative dispute resolution opportunities outside the traditional hearing procedures.

Mediation, Pre-hearings and Teleconferences

During fiscal 2003-2004, the OMB scheduled 97 mediation events on 58 cases. As was the case in 2002-2003, when 50 mediation events were held, parties were often ready to explore opportunities for the resolution of matters outside the traditional adjudicative hearing process. OMB Members continued to raise the option of mediation with the parties during the pre-hearing process. While it cannot be imposed on parties, where parties voluntarily enter into the process with sincere intentions, mediation has proven either to fully resolve matters or reduce the number of issues that require adjudication through the hearing process. Pre-hearing activity, including the use of teleconfererences, remained useful tools. Parties continued to find that pre-hearings assisted in focusing and organizing issues to be addressed at the OMB hearing.

Mediators' Code of Conduct

In Fall 2003, the OMB produced and issued a code of conduct for its Members to reference when conducting mediation proceedings. The purpose of the code is to provide guiding principles for mediators' conduct and to promote confidence in mediation as a process for resolving disputes brought before the Board. The code outlines issues inherent to the mediation process including impartiality, timeliness and confidentiality. The code was distributed to the OMB's stakeholders and is available at the Board's offices and Web site.

Information Technology and Electronic Service Delivery

The Board uses a variety of technologies both to process its caseload and to provide information to the public.

Each year the Board enhances its Case Management System (CMIS) to address changes in business practices and to improve functionality. CMIS is used by the Board to process and track applications.

This year the Board has updated its web site, www.omb.gov.on.ca, to implement the latest web standards for accessibility. The Board continues to update its E-Services including E-Status and E-Decisions applications on the web site.

E-Status allows the public to view the active cases for a municipality, as well as the hearing information specific to a case. E-Status draws information from the CMIS database in real time, to ensure that the latest updates are available on the site. Each month, several thousand users utilize E-Status.

E-Decisions allows the public to search, view, and print copies of the Board's decisions. There are almost 5,000 decisions available on line and each month users of the site conduct close to 2,000 searches.

In 2002, the Board began a pilot project, E-Documents, to provide for the electronic exchange of documents between parties. Several cases have gone through this pilot project, and in early 2004 a survey of the participants was conducted. The response from the participants was very positive and the Board is incorporating this feedback to further develop a long-term approach to delivering this service.

Feedback from the public also continues to provide insight into improvements that can be made to the Board's Web site. The public can provide feedback directly from the site via the Comments form.

Stakeholder Consultation

The OMB takes every opportunity to maintain its tradition of outreach to its stakeholders. Throughout the year, Members attended conferences, education sessions, and speaking engagements with Board stakeholders, including the Law Society of Upper Canada, the University of Western Ontario, Conestoga College, the Ontario Association of Committee of Adjustment and Consent Authorities, the Canadian Bar Association (Municipal Section), the Ontario Professional Planners Institute and the Greater Windsor Home Builders Association.

Public Information Services

In 2003-2004, the OMB created a collection of information products to provide stakeholders with a better understanding about the Board's appeal and hearing

processes. These products include eight information sheets that provide detailed information on topics such as pre-hearings, mediation, motions, adjournments, orders, witnesses, decisions, costs, and decision reviews. The products were distributed to municipal offices and Government Information Centres (GICs) throughout the province. The products are available at the OMB's office as well as on the Board's Web site.

Members' Continuing Education

The OMB places tremendous importance on Member education. The Continuing Education Committee conducted a variety of monthly workshops, and the annual three-day training seminar took place in May 2003.

The OMB actively supports the Society of Ontario Adjudicators and Regulators, its training programs and its annual Conference of Ontario Boards and Agencies. OMB adjudicators actively participate in the Council of Canadian Administrative Tribunals as members and on its executive committee.

OMB Members

During the 2003-2004 fiscal year, there were several new Members appointed to the OMB. The Lieutenant Governor in Council appoints Members for a three-year term. Members of the OMB include professionals from different areas of the province with diverse backgrounds including lawyers, former elected officials, engineers, surveyors, planners and public administrators. A number of OMB Members are cross-appointed to the Assessment Review Board (ARB) and the Board of Negotiation (BON).

For more information on Member appointments, please visit the Public Appointments Secretariat Web site at www.pas.gov.on.ca.

The following is a list of OMB Members.

Chair and Vice-Chairs

Chairs	Date Appointed
JOHNSON, David J.^	November 15, 2000 to November 15, 2003
HUBBARD, Marie†	December 10, 1997
Vice-Chair	December 10, 2000
Chair	November 15, 2003

Vice-Chairs

BISHOP, Gregory C.P.
EGER, Marilyn F.
LEE, S. Wilson
O'BRIEN, James
OWEN, Robert D.M.*
SEABORN, Jan de P.*
TILSON, David

OMB Members

AKER, John R.
BEACH, Calvin A.
BECCAREA, Robert A.
BOXMA, J. Robert
CRAWFORD, Norm A.
CULHAM, David J.
DALY, Gregory J**.
DRURY, Robert E.
EMO, Ronald J.
FARRELL, Frederic G.
FLINT, Joanne
GRANGER, Donald R. *
HARRON, Gary A.
JACKSON, Norman C.
KATARY, Narasim
KAY, Robert, C.**
KRUSHELNICKI, Bruce W.
MAKUCH, Richard
MILLS, James R.
ROGERS, Susan D.
SMOUT, Jennifer A.
STOCKTON, Malcolm
WYGER, Penny L.**

Note: † Indicates Chair of the OMB, ARB and BON as of March 31, 2004.
^ Indicates Chair of the OMB, ARB and BON who is no longer with the Boards.
* Indicates those Members who were cross-appointed to the ARB as of March 31, 2004.
**Indicates those Members who are no longer with the OMB as of March 31, 2004.

I: BON Overview

Purpose of the BON

The Board of Negotiation (BON) serves as an informal tribunal that negotiates compensation settlements in expropriation cases. The BON becomes involved only after alternative avenues for resolving the issues have not succeeded. Meetings with expropriated parties and the authorities are arranged throughout Ontario at no cost to either party. The BON reviews all written documentation and considers the submissions from the parties.

Through mediation, the BON attempts to bring the parties to an agreement on the appropriate compensation for the specific case. With no power to impose a settlement, the BON will, where sufficient information has been submitted, provide an opinion about how to reach fair compensation.

Subsection 27(5) of the *Expropriations Act* provides that BON Members must view the property in question prior to, or during, the hearing. Using its expert mediators, the BON has been able to achieve a high rate of success with the cases brought before it. If no settlement can be reached, the parties can take their appeal to the OMB.

History and Jurisdiction

The BON was formed under the authority of the *Expropriations Procedures Act 1962/63*. The Act, which came into force on January 1, 1964, represented one of the recommendations of the report by the Select Committee on Land Expropriation.

As a result of subsequent studies on compensation and procedures, including the reports for the Ontario Law Reform Commission, the *Expropriations Act* came into force on January 1, 1970. Under the *Expropriations Act*, the Land Compensation Board was established, forming a single tribunal that would possess the potential for uniform decision-making. The OMB has now assumed the Land Compensation Board's duties.

SECTION II: OPERATIONS 2003-2004

Requests for BON Involvement

Table 1: Meetings Requested and Held April 1, 2003 to March 31, 2004

	APR	MAY	JUNE	JULY	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	**TOTAL**
Requests Received		2	4	2	2	1	1		1	1	2	1	**17**
Meetings Held		2	1		2	1	2		2	1	5	3	**19**

In the 2003 – 2004 fiscal year, the BON resolved seven files through mediation.

Web site

In March 2003, the BON launched a Web site, www.bon.gov.on.ca. This site provides a detailed description of the BON, its mandate and history. The site also includes a frequently asked questions section, links to provincial legislation, annual reports, a feedback option, as well as the biographies of the BON's Chair and Members.

Members

The Lieutenant Governor in Council appoints part-time Members to a three-year term. Members travel throughout the province to conduct hearings and view properties.

For more information on Member appointments, please visit the Public Appointments Secretariat Web site at www.pas.gov.on.ca.

Chair	Date Appointed
Marie Hubbard	November 15, 2003

BON Members

DUECK, Theodore C. (Ted)
MILNE, John E.
MOWAT, Warren
PHILLIPS, Esther E.
SWAYZE, Gordon W.

I: Financials

Under the authority of section 100 of the *Ontario Municipal Board Act*, filing fees have been set for each application or appeal filed with the OMB. The standard fee is $125.

Revenue collected under section 99 of the Act is reported as "miscellaneous." This includes, for example, fees for publications, copies of documents, maps or plans and all certificates provided under legislation. All fees collected by the OMB are remitted to the Ministry of Finance.

Fees Collected

Please note: The BON does not collect fees for its services. The revenue stated below is generated solely through the services of the OMB.

Table 1: Fees Collected, Fiscal 2003-2004

	FISCAL YEAR (April 1—March 31)		
APPLICATION, APPEAL OR RENEWAL FEES	**2001-2002 ($)**	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**
Capital Expenditures	2,875.00	1,875.00	0.0
Planning Act Matters	231,275.35	296,201.63	292,702.90
Development Charges	3,375.00	1,000.00	0.0
Miscellaneous	1,357.75	3,029.37	1,876.42
TOTAL	**238,883.10**	**302,106.00**	**294,579.32**

Source: Public Accounts

Actual Expenditures

Table 2: Expenditures of the OMB and BON

	FISCAL YEAR (April 1—March 31)		
ACCOUNT ITEM	**2001-2002 ($)**	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**
Salary and Wages	4,600,953.00	4,426,800.00	4,699,462.00
Employee Benefits	836,274.00	854,390.00	527,979.00
Transportation & Communications	700,454.00	671,427.00	595,645.00
Services	623,977.00	626,675.00	834,915.00
Supplies and Equipment	74,908.00	113,248.00	91,273.00
Transfer Payments	NIL	NIL	NIL
TOTAL	6,836,566.00	6,692,540.00	6,749,274.00

Allocation

The budgets of the OMB and the BON are provided within the Estimates of the Ministry of the Attorney General on a fiscal-year basis.

Ontario

Commission des affaires municipales de l'Ontario et Commission de négociation

Rapport Annuel 2003-2004

Comment communiquer avec les commissions :

Commission des affaires municipales de l'Ontario
655, rue Bay
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M5G 1E5
Tél. 416 326-6800
Téléc. 416 326-5370
www.omb.gov.on.ca

Commission de négociation
655, rue Bay
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M5G 1E5
Tél. 416 326-4700
Téléc. 416 326-5370
www.bon.gov.on.ca

Des exemplaires du présent rapport annuel, ainsi que d'autres publications des commissions, peuvent être obtenus auprès des commissions. Pour une copie électronique du rapport annuel, visitez le site Web de la Commission des affaires municipales de l'Ontario à www.omb.gov.on.ca ou le site Web de la Commission de négociation à www.bon.gov.on.ca.

Des exemplaires du rapport annuel peuvent également être obtenus par le biais de la :

Librairie de Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

De l'extérieur de Toronto (sauf Ottawa), composez le **1-800-668-9938**.
À Ottawa, composez le (613) 238-3630 ou, sans frais, le **1-800-268-8758**.

Un service téléphonique gratuit est prévu pour les malentendants, en Ontario, au **1-800-268-7095**.

Des exemplaires peuvent être commandés par Internet, à www.publications.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7089-3
ISSN 1703-2822

L'honorable Michael Bryant, Procureur général

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation à l'Assemblée législative, le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation pour l'exercice 2003-2004.

Le tout respectueusement soumis,

Marie Hubbard
Présidente
Commission des affaires municipales de l'Ontario
Commission de négociation

Ali Arlani
Directeur général
Commission de révision de
l'évaluation foncière
Commission des affaires municipales de l'Ontario
Commission de négociation

Février 2005

Table des matières

Message de la présidente 5

Section I: Commission des affaires municipales de l'Ontario

Aperçu de la CAMO 6
Activités 2003-2004 7

Section II: Commission de négociation

Aperçu de la CN 13
Activités 2003-2004 14

Section III: Sommaire financier combiné 2003-2004 : CAMO et CN

États financiers 15

Message de la présidente

En qualité de présidente actuelle de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) et de la Commission de négociation (CN), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2003-2004.

L'importance que les habitants de l'Ontario accordent à leurs habitations et collectivités n'est pas mesurable. Tant que les collectivités de la province continuent à s'accroître et à évoluer, les questions de planification et de développement susciteront toujours des mécontentements. C'est pourquoi, le rôle de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, en tant que tribunal d'arbitrage entièrement indépendant du processus de prise de décisions local, demeure primordial.

La CAMO est régie par les principes d'équité, de promptitude, de qualité, d'uniformité et de transparence, et la justice naturelle demeure sa priorité suprême. Les membres et le personnel administratif de la Commission travaillent de concert en vue d'assurer que les dossiers portés devant la Commission sont traités avec efficacité et jugés selon les normes de compétence et de professionnalisme les plus élevées.

La charge de travail de la Commission a augmenté chaque année au cours des deux derniers exercices, et nous avons pris les mesures nécessaires pour absorber le nombre plus élevé de dossiers à enregistrer et à inscrire au rôle d'audiences.

Désireuse de fournir au public des renseignements clairs et faciles à comprendre sur la Commission et son processus d'audience, la Commission a produit plusieurs documents d'information, dont un nouveau Guide de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, et huit brochures d'information sur des sujets, comme la médiation, les motions et les ajournements. Les nouveaux documents ont été distribués aux municipalités et aux intervenants à travers la province. Ils sont également consultables sur le site Web de la Commission.

Les questions de planification et d'aménagement du territoire sont toujours passées au crible et la croissance des collectivités suscite parfois des divergences profondes. Cette réalité rend le mandat et les fonctions de la CAMO et de la CN d'autant plus importants. Je suis fière du dévouement dont font preuve les membres et le personnel dans l'exécution de leurs responsabilités quotidiennes.

Marie Hubbard

Marie Hubbard

Février 2005

I : Aperçu de la CAMO

Objet de la CAMO

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est un tribunal d'arbitrage indépendant, établi par une loi de la province de l'Ontario. La Commission entend des appels et des demandes sur un large éventail d'affaires municipales et immobilières, comme par exemple les plans officiels, les règlements de zonage, les plans de lotissement, les consentements, les dérogations mineures, l'indemnisation foncière, les redevances d'exploitation, les limites de quartier et les ressources en agrégats.

Avec d'autres organismes réglementaires et tribunaux d'arbitrage, la CAMO forme la base du secteur de la justice administrative en Ontario. Il a été prouvé que les organismes offrent un accès à la justice moins coûteux, moins complexe et moins formel que les tribunaux classiques.

Possédant des connaissances spécialisées des lois et causes touchant à leur domaine, les organismes administratifs et leurs arbitres, ou membres, sont des piliers intégraux de l'infrastructure sociale et juridique de l'Ontario.

Histoire et compétence

La Commission des affaires municipales de l'Ontario est l'un des plus anciens tribunaux d'arbitrage de la province. Elle a été créée en 1906 et a repris les responsabilités assumées auparavant par l'Office of the Provincial Municipal Auditor en sus de ses propres nouvelles responsabilités. Nommée à l'origine Ontario Railway and Municipal Board, la Commission avait pour mandat de superviser la tenue des comptes par les municipalités ainsi que le réseau de transport ferroviaire, alors en pleine expansion, au sein des municipalités et entre elles.

En 1932, la Commission a pris le nom de Commission des affaires municipales de l'Ontario. Bien que son mandat ait été considérablement modifié et élargi au fil des ans, un grand nombre des pouvoirs attribués à la CAMO lors de sa création ont été conservés, parfois avec des changements dans l'étendue des responsabilités.

Changements législatifs

En attendant l'adoption possible de la Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure, les demandes et appels en vue d'obtenir l'autorisation d'utilisations urbaines sur des biens-fonds situés à l'extérieur d'une zone de peuplement urbain dans la région du Golden Horseshoe, à compter du 16 décembre 2003, ont été interdits à la suite de l'ordonnance de zonage prise par le ministre en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Si la Loi de 2004 sur la protection de la ceinture de verdure est adoptée, elle aura pour effet de bloquer les utilisations urbaines sur des biens-fonds situés à l'extérieur des zones de peuplement urbain dans la région du Golden Horseshoe pendant une année, afin de laisser au gouvernement le temps d'étudier l'aménagement futur de la région du Golden Horseshoe.

Changements aux Règles de pratique et procédure de la CAMO

Un seul changement a été apporté aux Règles de pratique et procédure de la CAMO. Les règles 66-72 (médiation) ont été modifiées avec effet le 15 septembre 2003.

Les Règles de la Commission sont consultables sur le site Web de la Commission, à www.omb.gov.on.ca, ou sur Quicklaw. Elles peuvent aussi être obtenues auprès du Bureau de renseignements au public de la Commission.

II : Activités 2003-2004

Entrée des dossiers

Au cours de l'exercice 2003-2004, le nombre d'appels et de demandes reçus par la Commission a légèrement augmenté, comme l'indique le tableau 1. Cette augmentation s'explique en partie par le Plan officiel d'Ottawa (avec plus de 80 appels) et le Plan officiel de Toronto (avec plus de 180 appels).

Tableau 1 : Types de dossiers reçus par la CAMO

Dossiers reçus par type (Appels et demandes)	2001 – 2002	2002 – 2003	2003 – 2004
Dérogations mineures	549	653	636
Consentements	323	360	311
Règlements de zonage	273	293	276
Plans officiels	194	223	478
Refus de zonage ou inaction	166	192	183
Plans de lotissement	143	93	83
Structure municipale (comprend les plans d'emplacement)	87	139	133
Redevances d'exploitation	49	7	28
Indemnisation foncière	27	14	12
Dépenses d'immobilisation	24	14	12
Audiences fusionnées	0	1	5
TOTAL	**1,835**	**2,012**	**2,176**

Distribution de la charge de travail

Habituellement, la majorité des dossiers de la Commission provient de la ville de Toronto et des régions de Durham, Halton, Peel et York. Au cours de l'exercice financier 2003-2004, cette tendance s'est confirmée, 25 pour cent des dossiers de la Commission provenant de la ville de Toronto à elle seule, comme c'était le cas au cours de l'exercice 2002-2003. D'une façon générale, on explique cette tendance par le volume plus élevé de demandes d'aménagement qui sont soumises dans les grands centres urbains de la province. La distribution provinciale des appels et demandes reçus au cours de l'exercice financier 2003-2004 était la suivante :

Figure 1 : Distribution de la charge de travail de la CAMO pour 2003-2004

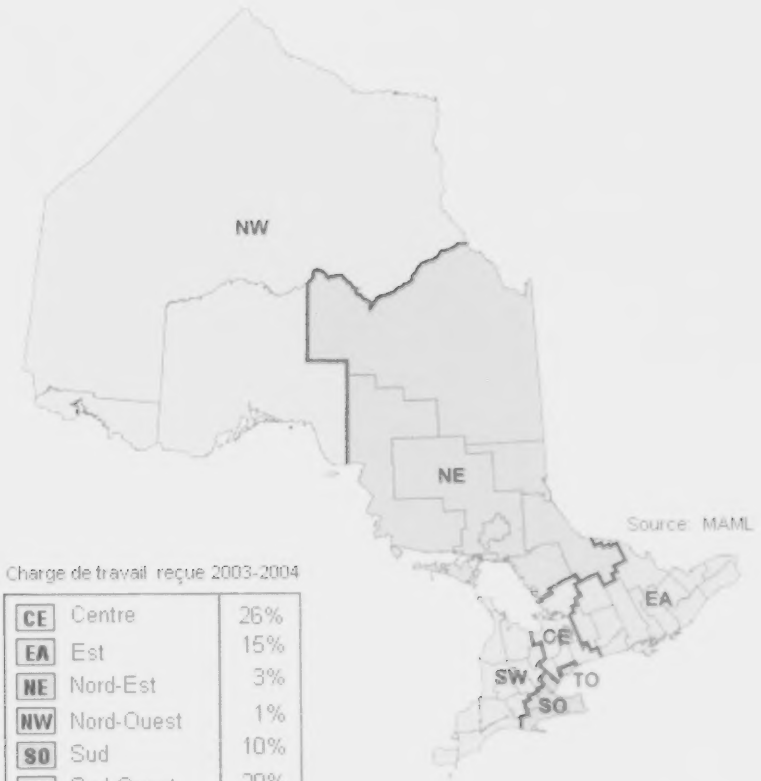

Charge de travail reçue 2003-2004

CE	Centre	26%
EA	Est	15%
NE	Nord-Est	3%
NW	Nord-Ouest	1%
SO	Sud	10%
SW	Sud-Ouest	20%
TO	Toronto	25%
	Total	100%

Source: CAMO

Traitement des cas

La CAMO a poursuivi ses efforts en vue de réduire le délai écoulé entre la réception d'un appel et son règlement. Les planificateurs et les adjoints en planification, de concert avec les parties, ont examiné soigneusement chaque dossier pour identifier les parties,

déterminer les questions en litige et la complexité de l'affaire, et rappeler les divers délais prévus par la loi ainsi que les pratiques et procédures de la Commission.

La Commission s'efforce de repérer les dossiers qui auraient une chance de se régler par la voie de la médiation ou un processus de conférence préparatoire à l'audience, dans l'intention d'accélérer le règlement de l'affaire.

Aux fins de l'exercice des activités de la CAMO, la province est divisée en deux régions : l'Est et l'Ouest. Une équipe de planificateurs et d'adjoints en planification est attribuée à chaque région. Chaque équipe est responsable des cas dans la région qui lui est attribuée. Cette structure offre aux clients de la Commission un point de contact stable. La répartition de la charge de travail selon les régions permet également aux chefs et au personnel d'acquérir une certaine expertise locale, de suivre les activités au niveau local et d'avoir une idée des affaires qui finiront devant la Commission.

Le public a eu davantage recours aux services de la Commission cette année que les années précédentes. Face à la demande accrue, il a fallu augmenter les heures de travail pour gérer la charge de travail à l'extérieur des salles d'audience, surtout pour ce qui est du nombre de demandes de renseignements au sujet des processus et procédures de la Commission.

Audiences

La Commission des affaires municipales de l'Ontario a fixé 2 302 audiences au cours de l'exercice financier 2003-2004, soit une augmentation de 10 pour cent du nombre d'audiences inscrites au rôle d'audiences par rapport à l'exercice précédent. Sur les 2 302 dossiers inscrits au rôle d'audiences, 1 674 ont fait l'objet d'une audience, soit légèrement plus que l'exercice précédent.

La CAMO est bien consciente des coûts associés à ses procédures et instances. Aussi bien le personnel administratif que les membres prennent le soin de confirmer que toutes les audiences sont réellement nécessaires et fixées à des dates convenables pour les parties. La CAMO rationalise les dossiers qui lui sont soumis et laisse aux parties le choix de tenter de régler leur litige par le biais des méthodes extrajudiciaires de règlement des conflits.

Médiation, procédures préparatoires à l'audience et téléconférences

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, la CAMO a fixé 97 séances de médiation pour 58 affaires. Comme c'était le cas en 2002-2003 (50 séances de médiation tenues), les parties étaient souvent enclines à tenter des méthodes de résolution des litiges en dehors du processus traditionnel d'arbitrage. Les membres de la Commission ont continué à proposer aux parties la solution de la médiation durant le processus préparatoire à l'audience. Bien que la médiation ne puisse pas être imposée aux parties, lorsque les parties choisissent volontairement et sincèrement le processus de médiation, celui-ci se révèle efficace pour résoudre entièrement les différends ou réduire le nombre de questions en litige qui feront l'objet d'une audience. Les procédures préparatoires à l'audience, dont le recours aux conférences préparatoires à l'audience, sont restées très utiles, les parties réalisant souvent que ces processus les aidaient à canaliser les questions en litige et à organiser l'audience.

Code de déontologie des médiateurs

En automne 2003, la CAMO a produit et publié un code de déontologie destiné à servir de document de référence pour les membres qui dirigent des instances de médiation. L'objectif du code est d'énoncer des principes directeurs pour la conduite des médiateurs et de renforcer la confiance du public à l'égard de la médiation comme processus de règlement des litiges portés devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Le code donne un aperçu des principes inhérents au processus de médiation, comme l'impartialité, le respect des délais et la confidentialité. Le code a été distribué aux intervenants de la CAMO. Il peut être obtenu dans les bureaux de la Commission et sur son site Web.

Technologie de l'information et prestation électronique des services

La Commission recourt à diverses technologies aussi bien pour le traitement de ses dossiers que pour la communication de renseignements au public.

Chaque année, la Commission améliore son Système de gestion des cas afin d'intégrer les changements aux pratiques de travail et de perfectionner sa fonctionnalité. Le Système de gestion des cas sert à traiter les demandes et suivre le parcours des dossiers.

Cette année, la Commission a remanié son site, à www.omb.gov.on.ca, afin d'y incorporer les dernières normes en matière d'accessibilité sur Internet. Elle met régulièrement à jour ses pages de services électroniques, dont les options « E-Statut » et « Décisions électroniques ».

L'option « E-Statut » permet au public de visualiser les dossiers ouverts pour une municipalité et de consulter des renseignements concernant les audiences prévues pour un dossier en particulier. La fonction « E-Statut » extrait en temps réel des renseignements de la base de données du Système de gestion des cas, ce qui assure l'actualité des renseignements fournis sur le site. Chaque mois, plusieurs utilisateurs accèdent aux services d'E-Statut.

L'option « Décisions électroniques » offre au public la possibilité de faire des recherches, de visualiser des décisions et d'imprimer des copies des décisions de la Commission. Presque 5 000 décisions sont consultables en ligne et chaque mois, les utilisateurs du site effectuent près de 2 000 recherches.

En 2002, la Commission a lancé un projet pilote, « Documents électroniques », dans l'objectif de permettre aux parties d'échanger des documents par voie électronique. Plusieurs affaires ont participé à ce projet pilote, et au début 2004, un sondage a été mené auprès des participants. La réponse des participants a été enthousiaste et la Commission s'est attelée à la tâche de consigner leurs commentaires dont elle tiendra compte pour l'élaboration d'une approche à long terme de la prestation de ce service.

Les commentaires du public sont également utiles pour donner à la Commission une idée des changements qui seraient susceptibles d'améliorer son site Web. Le public a la possibilité de communiquer ses remarques directement sur le site, en remplissant le formulaire de commentaires.

Consultation avec les intervenants

La Commission des affaires municipales de l'Ontario a maintenu sa tradition de coopération avec ses intervenants. Au cours de l'exercice, les membres ont participé à des conférences, des séances éducatives, et des exposés avec des intervenants de la Commission, dont le Barreau du Haut-Canada, l'université Western Ontario, le collège Conestoga, l'Ontario Association of Committee of Adjustment and Consent Authorities, l'Association du Barreau de l'Ontario – section du droit municipal, l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario et la Greater Windsor Home Builders Association.

Services d'information au public

En 2003-2004, la CAMO a élaboré une série de documents d'information destinés à expliquer clairement aux intervenants les processus d'appel et d'audience de la Commission. Parmi ces documents, la Commission a publié huit feuilles de renseignements contenant des renseignements détaillés sur divers sujets, comme les procédures préparatoires à l'audience, la médiation, les motions, les ajournements, les ordonnances, les témoins, les décisions, les dépens et la révision des décisions. Ces documents ont été distribués aux bureaux municipaux et aux Centres d'information du gouvernement dans toute la province. Ils peuvent également être obtenus auprès du bureau de la Commission des affaires municipales de l'Ontario ou sur le site Web de la Commission.

Éducation continue des membres

La Commission accorde une très grande importance à la formation de ses membres. Le comité d'éducation continue à organiser divers ateliers mensuels, et le séminaire de formation annuel de trois jours a eu lieu en mai 2003.

La Commission soutient activement la Society of Ontario Adjudicators and Regulators, ses programmes de formation et sa Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA), qui se tient chaque année. On retrouve des membres de la Commission au Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC) et à son comité de direction.

Membres de la CAMO

Au cours de l'exercice 2003-2004, plusieurs nouveaux membres ont été nommés à la CAMO. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres pour un mandat de trois ans. Les membres de la CAMO sont des professionnels provenant de différentes régions de la province et de divers secteurs : avocats, anciens représentants élus, ingénieurs, planificateurs, arpenteurs et administrateurs publics. Un certain nombre de membres de la Commission sont conjointement nommés à la Commission de révision de l'évaluation foncière et à la Commission de négociation.

Pour de plus amples renseignements sur la nomination des membres, veuillez visiter le site Web du Secrétariat des nominations, à www.pas.gov.on.ca.

Voici la liste des membres de la CAMO.

Présidents et vice-présidents

Présidents	Date de nomination
JOHNSON, David J.^	15 novembre 2000 - 15 novembre 2003
HUBBARD, Marie†	10 décembre 1997
Vice-présidente	10 décembre 2000
Présidente	15 novembre 2003

Vice-présidents

BISHOP, Gregory C.P.
EGER, Marilyn F.
LEE, S. Wilson
O'BRIEN, James
OWEN, Robert D.M.*
SEABORN, Jan de P.*
TILSON, David

Membres de la CAMO

AKER, John R.
BEACH, Calvin A.
BECCAREA, Robert A.
BOXMA, J. Robert
CRAWFORD, Norm A.
CULHAM, David J.
DALY, Gregory J**.
DRURY, Robert E.
EMO, Ronald J.
FARRELL, Frederic G.
FLINT, Joanne
GRANGER, Donald R. *
HARRON, Gary A.
JACKSON, Norman C.
KATARY, Narasim
KAY, Robert, C.**
KRUSHELNICKI, Bruce W.
MAKUCH, Richard
MILLS, James R.
ROGERS, Susan D.
SMOUT, Jennifer A.
STOCKTON, Malcolm
WYGER, Penny L.**

Note : † indique la présidente de la CAMO, de la CRÉF et de la CN au 31 mars 2004.
^ indique le président de la CAMO, de la CRÉF et de la CN qui ne travaille plus pour les commissions.
* Indique les membres qui ont été conjointement nommés à la CRÉF au 31 mars 2004.
** indique les membres qui ne travaillent plus à la CAMO au 31 mars 2004.

I : Aperçu de la CN

Objet de la CN

La Commission de négociation (CN) est un tribunal informel qui négocie des règlements d'indemnisation dans des cas d'expropriation. La CN n'entre en jeu que si les autres moyens de règlement des questions en litige ont échoué. Des réunions entre les parties expropriées et les représentants des autorités sont organisées dans tout l'Ontario, sans aucun frais pour les parties. La Commission examine tous les documents écrits produits par les parties ainsi que leurs observations.

En recourant à la médiation, la Commission tente de rapprocher les parties pour arriver à une entente sur l'indemnisation appropriée selon les circonstances. Ne détenant pas le pouvoir d'imposer un règlement, la Commission rend un avis sur la manière de conclure une entente d'indemnisation juste, lorsqu'elle détient suffisamment de renseignements.

En vertu du paragraphe 27 (5) de la *Loi sur l'expropriation*, les membres de la CN doivent visiter le bien-fonds en cause avant ou pendant l'audience. Grâce à ses médiateurs chevronnés, la CN a réussi à atteindre un taux élevé de règlement des affaires portées devant elle. Si aucun règlement n'est conclu, les parties ont la possibilité d'interjeter appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Histoire et compétence

La Commission de négociation a été créée en vertu de *l'Expropriations Procedures Act 1962/63*. Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1964, faisait suite à l'une des recommandations contenues dans le rapport du comité spécial sur l'expropriation foncière.

À la suite d'études ultérieures sur l'indemnisation et les procédures connexes, dont les rapports de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, la *Loi sur l'expropriation* est entrée en vigueur le 1er janvier 1970. Cette loi établissait l'Office d'indemnisation foncière, constituant un tribunal unique qui détenait la capacité de prendre des décisions uniformes. Par la suite, les fonctions de l'Office d'indemnisation foncière ont été transférées à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

II : Activités 2003-2004

Demandes d'intervention de la CN

Tableau 1 : Réunions demandées et tenues du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉVR	MARS	TOTAL
Demandes reçues		2	4	2	2	1	1		1	1	2	1	17
Réunions tenues		2	1		2	1	2		2	1	5	3	19

Au cours de l'exercice 2003–2004, la CN a fait passer 7 dossiers par la voie de la médiation.

Site Web

En mars 2003, la CN a lancé son site Web, à www.bon.gov.on.ca. Il contient une description détaillée de la Commission de négociation, de son mandat et de son histoire. Le site offre également une section de Foire aux questions, des liens vers les lois provinciales, des rapports annuels, un formulaire de commentaires, ainsi que les biographies du président et des membres de la CN.

Membres

Le lieutenant-gouvernement en conseil nomme des membres à temps partiel pour un mandat de trois ans. Les membres se déplacent à travers la province pour tenir des audiences et visiter les biens-fonds.

Pour de plus amples renseignements sur la nomination des membres, veuillez visiter le site Web du Secrétariat des nominations, à www.pas.gov.on.ca.

Présidente	**Date de nomination**
Marie Hubbard	15 novembre 2003

Membres de la CN

DUECK, Theodore C. (Ted)
MILNE, John E.
MOWAT, Warren
PHILLIPS, Esther E.
SWAYZE, Gordon W.

I : États financiers

En vertu de la compétence conférée à l'article 100 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, des droits de dépôt ont été établis pour chaque demande ou appel déposé à la CAMO. Les droits standard s'élèvent à 125 $.

Les recettes obtenues aux termes de l'article 99 de la Loi sont déclarées sous la rubrique « Divers ». Il peut s'agir notamment de frais de publications, de copies de documents, de cartes ou de plans, et de tous les certificats délivrés en vertu de la loi. Les droits perçus par la CAMO sont remis au ministre des Finances.

Droits perçus

Veuillez noter que la Commission de négociation n'exige pas de droits pour ses services. Les recettes ci-dessous sont générées uniquement par les services de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Tableau 1 : Droits perçus, exercice financier 2003-2004

	EXERCICE FINANCIER (1er avril – 31 mars)		
DEMANDE, APPEL OU DROITS DE RENOUVELLEMENT	**2001-2002 ($)**	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**
Dépenses d'immobilisation	2,875.00	1,875.00	0.0
Affaires liées à la *Loi sur l'aménagement du territoire*	231,275.35	296,201.63	292,702.90
Redevances d'exploitation	3,375.00	1,000.00	0.0
Divers	1,357.75	3,029.37	1,876.42
TOTAL	**238,883.10**	**302,106.00**	**294,579.32**

Source : Comptes Publics

Dépenses réelles

Tableau 2 : Dépenses de la CAMO et de la CN

	EXERCICE FINANCIER (1er avril – 31 mars)		
POSTE	**2001-2002 ($)**	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**
Salaire et rémunération	4,600,953.00	4,426,800.00	4,699,462.00
Avantages sociaux des employés	836,274.00	854,390.00	527,979.00
Transport et communications	700,454.00	671,427.00	595,645.00
Services	623,977.00	626,675.00	834,915.00
Fournitures et matériel	74,908.00	113,248.00	91,273.00
Paiements de transfert	NIL	NIL	NIL
TOTAL	6,836,566.00	6,692,540.00	6,749,274.00

Attribution

Les budgets de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation sont attribués selon les estimations du ministère du Procureur général, chaque exercice financier.